	Procédure	Codification :
	Charte de fonctionnement pour les interventions en visioconférence	Version : 1
Service émetteur : IFPS	Date d'application : 25 Janvier 2021	Pages : 1/2

<u>Rédacteur(s)</u>	<u>Approbateur(s)</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Destinataire(s)</u>
Anne COURTAIS, Formatrice Cadre de santé Estelle JOURDAN, Formatrice Cadre de santé Carine COCONNIER, Elève Aide-soignante Gwendal DUJARDIN, Etudiant en soins infirmier 1 ^{ère} année Oriane POUSSIN, Etudiante en soins infirmier 3 ^{ème} année	M. DUGOT Michel, Responsable de l'IFPS, Adjoint à la Direction des Instituts, Directeur de l'IFAES Mme BOISSART, Directrice des soins Coordinatrice Générale des instituts du PFPS du CHU de Rennes et de l'IFPS du CH de Fougères	Sonia CHANQUELIN	- Equipe pédagogique IFPS - Equipe administrative - Etudiants et élèves IFPS

Confidentialité

Les étudiant.es/apprenant.es ne sont pas autorisés à enregistrer le son et/ou la vidéo d'un cours quel que soit son format.

Le formateur ou intervenant est la seule personne habilitée à activer l'enregistrement de son cours à des fins pédagogiques pour, éventuellement, le mettre à disposition de la classe/promotion.

L'ensemble des étudiants.es/apprenants.es concernés en est alors informé en début de cours. Si un étudiant ne souhaite pas être enregistré, il peut activer le mode audio et choisir d'éteindre sa caméra.

Environnement personnel



Il est préconisé de :

- S'équiper d'un ordinateur avec webcam, et, si possible, d'un casque avec micro ;
- Anticiper et contourner d'éventuels problèmes de connexion (prévoir un câble réseau pour se brancher à la box directement, disposer si possible d'une clé 4G, etc.) ;
- S'installer, dans la mesure du possible, dans un endroit calme et propice pour suivre sa classe virtuelle ;
- Préparer l'organisation de votre prise de notes : manuscrite ou sur ordinateur.

Comportement de l'étudiant en session de cours connecté:

Chacun s'engage, comme lors d'un cours classique en présentiel, à adopter un comportement irréprochable, c'est-à-dire:

- Arriver à l'heure. Il est recommandé de se connecter 5 minutes avant le début du cours ;
- Ne pas s'absenter en cours de séance ;
- Ne pas utiliser son téléphone portable pour une autre activité ;
- Ne pas discuter avec une personne présente dans son entourage sauf cas de force majeure ;
- Respecter les consignes de l'intervenant quant à l'usage du tchat ;
- Prévenir l'intervenant en cas de retard, d'absence ou si un départ précoce du cours ou du TD est nécessaire ;
- Justifier ses absences auprès du secrétariat de l'IFPS ;
- Ne pas diffuser des ressources (vidéo, audio notamment) qui pourraient perturber le cours.

 	Procédure Charte de fonctionnement pour les interventions en visioconférence	Codification :
		Version : 1
Service émetteur : IFPS	Date d'application : 25 Janvier 2021	Pages : 2/2

Interventions :

Celles-ci sont régies par des modalités qui garantissent le bon déroulement de la séance :

- Les invitations en visioconférence pour les séances sont envoyées au plus tard la veille ;
- Il est important d'être dans le non jugement et le respect des personnes participants de la part des intervenants et des étudiants concernant l'usage de la caméra ;
- Afin de limiter les perturbations sonores, les participants à une classe virtuelle doivent couper leur micro quand un intervenant ou un participant s'exprime ;
- La « main levée » doit être utilisée pour demander la parole. C'est l'intervenant ou le modérateur identifié en début de séance, qui accorde la parole, à tour de rôle. Dans le contexte de la formation, le modérateur sera un apprenant du groupe ou de la promotion désigné en début de séance ;
- Afin de préserver la qualité de la connexion, seuls les micros des personnes qui parlent doivent rester allumés, sauf demande contraire de l'intervenant ;
- Lors des temps de cours en groupe restreint, il est indispensable d'allumer sa caméra, et lors de situations particulières : appel, oraux et suivi individuel (suivi de stage, suivi pédagogique) ;
- L'espace tchat permet également, si l'intervenant l'autorise, de poser des questions ou de répondre. Il convient de laisser le temps à l'intervenant de répondre aux questions, sans impatience ;
- Les conversations bilatérales sur le tchat sont possibles mais elles sont à éviter si elles ne sont pas directement liées à l'intervention. Elles sont visibles par tous ;
- L'intervenant attend que vous participiez, répondiez aux questions, jouiez le jeu de l'interactivité (avis, vote, tchat...);
- Ne pas oublier de justifier les éventuels problèmes de connexion à l'intervenant et au référent pédagogique, les problèmes techniques en cours de session peuvent également être signalé sur le tchat.

Référence :

Charte de suivi des cours et TD à distance à destination des étudiants de l'IUT de Sceaux-Juillet 2020 en ligne sur le site <https://www.universite-paris-saclay.fr/sites/default/files/2020-07/Charte%20de%20suivi%20de%20cours%20TD%20%C3%A0%20distance%202020%20UPS.pdf>, consulté le 4 janvier 2021.